Z 0 MAIS S 2 Ш 5 (1) Z S E 0

01 janvier 2016 N° 145

www.osseylestroismaisons.fr



INFORMATIONS COMMUNALES

Le conseil municipal vous souhaite une



et

vous convie aux vœux

du maire

samedi 16 janvier à 18h30.





Les enfants
qui n'ont pas
assisté à
l'arbre de noël
de la commune
peuvent venir
chercher leur
cadeau
à la mairie
jusqu'au
15 janvier.



Tous les membres du comité des fêtes vous présentent leurs vœux pour l'année 2016.

L'assemblé Générale du comité des fêtes se tiendra le vendredi 08 janvier à 20h00 Salle du conseil municipal. Nous vous rappelons que pour continuer

nos manifestations, nous avons besoin de bénévoles, même occasionnellement. Votre aide nous est précieuse.

> La présidente Marie-Francoise Simonny



LOTO DE L'ECOLE

SAMEDI 30 JANVIER

Ouverture des portes à 19h30 Début des jeux à 20h30

à gagner : un congélateur, une TV 82 cm, un sèche linge, une Dolce Gusto......

LE MOTDUMAIRE

Mesdames, Messieurs, chers amis,



Les évènements des dernières semaines sont gravés à jamais dans notre mémoire, et ont rendu dérisoires bien des soucis du quotidien.

Nous devons plus que jamais vivre ensemble dans la paix, la fraternité, et être solidaires dans le respect de nos valeurs républicaines : Liberté, Égalité, Fraternité. La vie dans notre village est agréable, joyeuse et chaleureuse. Les diverses manifestations attirent toujours autant de monde, et nous en sommes ravis.

Côté travaux, la première tranche de rénovations de l'école est achevée et les élèves peuvent profiter d'un lieu de travail confortable. Les travaux vont se poursuivre avec la rénovation du bloc sanitaire l'été prochain.

Dans le village, après les entrées de pavillons, et quelques centaines de mètres de voirie, les aménagements vont se poursuivre pour rendre plus agréable la vie dans notre village avec notamment une réflexion sur la sécurité routière et surtout la réduction de la vitesse.

C'est dans un contexte difficile dû à la diminution des dotations de l'État, que nous abordons l'année 2016. Il nous faudra être rigoureux pour élaborer le budget et maîtriser nos dépenses tout en continuant à investir.

Avant de clore ce petit mot, j'ai une pensée pour les familles des victimes, des blessés ou des malades, et leur souhaite un prompt rétablissement.

Pour finir, je tiens à souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants de notre village, et vous offre à toutes et à tous mes vœux les plus sincères et chaleureux pour 2016.

Isabelle TRIPIER

ETAT CIVIL 2015

NAISSANCES

13 janvier Lise ANJOUT 27 juillet Marius VIDAL

16 février Simon CHARTON 5 septembre Soulaymane SLIMANE 27 février Raphaël NADEAU 21 octobre Eliana THEOPHILE 21 avril Timéo NEUTE 16 décembre Maxence VEREECKE

8 mai Gohann BREVIERE

MARIAGE

4 juillet Marine VUILLEMIN et Johan ROTHLISBERGER

DÉCÈS

10 janvier Lucien VALLIERE 30 avril Lucien NURDIN

25 mars Maurice CUVELLIER 3 juillet Jacqueline MARCILLY

22 avril Michel PAGLIA 2 octobre Lynda MARNOT

DATES A RETENIR POUR 2016

08 Janvier Assemblée Générale du Comité des fêtes

16 Janvier Vœux de la municipalité

30 Janvier Loto des écoles

20 Mars Loto du Comité des fêtes 18 Juin Feux de la Saint-Jean

26 juin Fête de L'école 17 Juillet Vide Grenier

04 Septembre Exposition de voitures anciennes

18 septembre Vide puericulture Et bien d'autres encore......

LE MOT DES ASSOCIATIONS

LE CRAC.

Le club de rugby continue son essor et son partenariat avec la commune.

ENTRAINEMENT A OSSEY.

ECOLE DE RUGBY (Mixte) de 5 à 14 ans

samedi de 10h30 - 12h30

Equipes FEMININES de 15 à 17 ans et

+ 18 ans lundi 19h30-21h30

Equipes JEUNES de 15 à 18 ans

samedi de 10h30 - 12h30

Equipes SENIORS +19 ans et LOISIRS +35

vendredi 19h30 - 21h30

CONTACT: 06.65.08.75.48 (Greg)





Maison des Services Publics et de l'Emploi

4 B rue Georges Clémenceau 10350 MARIGNY LE CHATEL

Tél.: 03.25.24.23.32

admr.marigny@fed10.admr.org

PERMANENCES:

Lundi de 14 H à 17 H Mardi de 9 h à 12 h et 14 H à 17 H Mercredi de 14 h à 17 h Jeudi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h Vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Président : Gérard ROZÉ

Vice-présidente : Peggy BOURBONNEUX

Secrétaire : Marlène MOUSSIN **Trésorière** : Marie-José COQUELET

Membre du bureau : Patrick HAZOUARD Secrétaire Administrative Fédérale: Kadhija

A votre écoute : Claire-Lise



C'est devenu une tradition d'insérer dans vos bulletins municipaux la vie du milieu associatif. Merci à toutes les municipalités de nous donner ce moyen d'expression qui nous permet de partager avec vous, tantôt notre enthousiasme, tantôt nos difficultés.

L'ADMR a pour mission première le maintien à domicile des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap.

Cette année, nous avons accompagné 170 personnes et amélioré leur vie quotidienne : ménage, entretien du linge, aide au lever ou au coucher, à la toilette, les courses et préparation des repas. Si en plus, lors de leur présence, le sourire de Murielle, Stéphanie, Nadine, Sylvie, Evelyne, Monique et

bien d'autres s'apparente à un soleil en hiver, alors nous aurons gagné :

gagné votre confiance

gagné en respectant le choix de vie des personnes en préservant une certaine autonomie gagné en citoyenneté car procurer des services à nos bénéficiaires, c'est aussi préserver des emplois locaux ; à ce jour, 22 salariées pour 25 000 heures de travail.

Ce sigle ADMR qui résonne depuis bientôt 40 ans sur notre secteur vous est familier. Nos municipalités, la communauté de communes, les centres d'action sociale réservent à notre association toute leur attention et apportent un soutien financier. C'est un partenariat qui nous lie et nous oblige à demeurer vigilants dans la gestion et l'organisation du service en toute transparence.

Notre service à la personne repose avant tout sur une équipe de bénévoles. Vous rencontrez nos responsables village lors du règlement de vos prestations.

Quant aux membres du bureau, il arrive que, face aux exigences des bénéficiaires, à la complexité de l'élaboration des plannings, le découragement parfois l'emporte.

Pour 2015, l'ensemble de l'équipe dirigeante a été renouvelée. Nous espérons poursuivre notre but, celui du vaste réseau ADMR, LE MAINTIEN A DOMICILE.

Gérard ROZÉ et son équipe

OSSEY ANIMATION LOISIRS



Ossey Animation Loisirs poursuit sa route sur les sentiers de randonnées. L'OAL c'est une randonnée mensuelle à l'exception du mois d'Août, ouverte à tous, jeunes et moins jeunes. Sont proposés des parcours allant de 15 à 25 Kms et un circuit de l'ordre de 9-10 Kms selon les randonnées afin d'intégrer le groupe des marcheurs moins aguerris. Chaque mardi ou presque, randonnée en petit groupe pour tous les adhérents ayant du temps libre en semaine.

L'OAL s'est rendue à GRANVILLE pour la Pentecôte 2015 et ira en mai 2016 visiter la Dordogne dans les environs de SARLAT.

Contacts: Patrick MIGNOT Président: Tél: 03 25 80 38 42

Alain MEYNADIER secrétaire: Tél: 03 25 21 62 48

LE POINT LECTURE.



C'est dans un nouvel espace que Martine et Corinne accueillent les enfants et les adultes le mardi de 16h à 17h45.

La collection de livres est renouvelée deux fois dans l'année. Nous pouvons aussi commander les ouvrages à la Bibliothèque Départementale de Prêt sur demandes.

N'hésitez pas à nous rendre visite ; ce service est gratuit.

LE COMITE DES FETES

Tous les membres du comité des fêtes remercient les habitants d'Ossey et ses environs pour leur participation aux manifestations organisées au cours de l'année 2015.

Le dimanche 15 mars 2015, de nombreux joueurs sont venus tenter leur chance pour gagner l'un des nombreux lots mis en jeu pour le loto.

Le 13 juin, lors de la saint Jean, le spectacle le « Seigneur des oiseaux » a fait ouvrir les yeux et les oreilles des petits et des plus grands. Belle participation du public pour la démonstration de danses country qui a égayé le repas. Le feu suivi du bal a embrasé la soirée.







Le dimanche 19 juillet, le vide grenier ainsi que le concours de boules ont été un succès. Une quinzaine d'exposants ont fait vivre notre 1^{er} vide puériculture le dimanche 27 septembre. Expérience à renouveler.

Prochaine assemblée générale le vendredi 8 janvier à 20 h salle du conseil.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues afin de renforcer notre petite équipe.

La présidente Marie Françoise Simonny et son équipe

OSSEY TEMPS LIBRE

Au fil des ans, l' OTL poursuit ses activités et cette année 2015 n'a pas dérogé à la règle. L'année commence par la présentation réciproque des voeux, suivie de la galette des rois, instant attendu et apprécié. Les jeux traditionnels se déroulent toujours dans la bonne humeur.

Pour symboliser la bonne vitalité du club, trois repas s'échelonnent dans l'année, le premier en février, le second en avril et le dernier en novembre.

Le 20 avril dernier, 30 personnes ont effectué une sortie à Paris, très belle journée, sur la seine et sous le soleil .

Le 16 juin un buffet préparé et offert par le club a ravi les participants. Au mois d'octobre, la société Pro Confort nous a livré ses prestations habituelles ainsi qu'un repas.

Le président remercie les sociétaires pour leur présence, les membres du bureau, les bénévoles.

Nous remercions également Madame le Maire et son conseil pour le soutien sans faille qu'ils nous témoignent.

Le président Serge Noiret





RETOUR SUR LE SECOND SEMESTRE 2015

LES FESTIVITES DU 14 JUILLET

LE 13 JUILLET AU SOIR.



Comme chaque année, les habitants d'ossey étaient invités par la municipalité autour d'un plateau repas confectionné par M.Morant traiteur à Romilly.

La soirée s'est poursuivie avec le défilé aux lampions pour les plus jeunes et par un bal animé par Stephane Morel animateur local.



LE 14 JUILLET APRES-MIDI.

L'après midi fut comme à l'accoutumé dédié aux jeux pour enfants et au concours de boules, pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Serge était aux commandes du tournoi de boules et les conseillers s'occupaient des jeux pour les enfants.







EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES.

Suite au succès de l'exposition auto-moto du 06 septembre 2015 , Eric Grasa et moi avons le plaisir de vous inviter à la 6eme édition le dimanche 04 septembre 2016. Comme à l'accoutumé, des voitures et motos anciennes ou récentes seront au rendez vous .

Si vous possédez ce genre de véhicules vous pouvez venir exposer et participer à la balade.

Yannick FRONTINI













COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Comme l'an dernier les enfants ont participé à la commémoration: après l'appel des morts, les enfants ont entonné la Marseillaise accompagnés par les habitants du village. Merci à Martine et Corinne de prendre en charge les enfants pour mettre au point ce moment chargé d'émotions.



A l'issue de la cérémonie, tous furent conviés à prendre le verre de l'amitié avec la possibilité de visiter les locaux flambant neufs de l'École .

REPAS DES AINES

Comme chaque année, le 11 novembre est aussi l'occasion de réunir nos aînés et de leur offrir un bon repas. Depuis deux ans, c'est Roméo Conti traiteur local qui nous délecte les papilles.



Suzanne Chambrillon et Paul Marcilly, nos deux doyens, ont reçu une composition de biscuits.

LE TELETHON

Cette année, la municipalité s'est alliée aux écuries d'OC pour l'organisation du Téléthon. Comme les années passées, les marcheurs furent nombreux à participer à la manifestation: l' OAL mais aussi le RS10 marche Nordique ont parcouru près de 14 Kms.





Après cette randonnée, vin chaud et goûter attendaient nos sportifs. Pendant ce temps, aux écuries, les enfants pouvaient s'initier au poney, on pouvait aussi acheter portes clés, carnets, tickets de tombola.... au profit du Téléthon . Les enfants ont eu la joie de faire un joli lâcher de ballons.







La journée s'est clôturée par le tirage au sort de la tombola avec comme gain une balade en montgolfière.

NOËL DE LA COMMUNE

Ce dimanche 20 Décembre, de nombreux enfants ont répondu présents à l'invitation de la mairie pour assister au spectacle de Noël.

Parents et enfants semblèrent ravis par le travail de la compagnie « Lez'arts vivants ». Bien évidement le spectacle a été conclu par l'arrivée du Père Noël qui avait un petit présent pour chaque enfant. Un goûter clôtura cet excellent après-midi.











COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 23 septembre 2015

Adhésion au syndicat mixte ouvert SDDEA et approbation des statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion du SDDEA au nouveau syndicat mixte ouvert crée avec le département de l'Aube et approuve les projets de statuts du nouveau syndicat mixte ouvert.

• Approbation de l'Agenda d'accessibilité programmé de la commune.

Le conseil municipal , approuve à l'unanimité l'agenda d'accessibilité programmé comme suit :

- 1. Mise en accessibilité de l'école élémentaire avant septembre 2016 pour un montant prévisionnel de 10700 euros HT.
- 2. Mise en accessibilité de l'école maternelle avant décembre 2017 pour un montant prévisionnel de 39700 euros HT.
- 3. Mise en accessibilité de la salle polyvalente avant décembre 2018 pour un montant prévisionnel de 7500 euros HT.
- 4. Mise en accessibilité de la mairie avant septembre 2018 pour un montant prévisionnel de 4150 euros HT.
- 5. Mise en accessibilité de l'église et du cimetière avant septembre 2018 pour un montant prévisionnel de 18400 euros HT.
- 6. Mise en accessibilité de l'agence postale avant septembre 2018 pour un montant prévisionnel de 8500 euros HT.

Autorise le maire à signer tout document nécessaire au dépôt de cet agenda.

• Travaux supplémentaires à l'école élémentaire.

Madame le maire informe l'assemblée que des travaux imprévus dus au désamiantage ont donné lieu à la présentation par les entreprises de devis supplémentaires :

Entreprises Courtin et fils : 3006.66 euros HT pour la dépose du système de chauffage. Entreprises Courtin et fils : 5782.01 euros HT pour l'installation du système de chauffage.

Entreprise Millard: 3906 euros HT par rapport au devis initial.

Entreprise Broggi: 3060.73 euros HT par rapport au devis initial.

Madame le maire précise que les crédits inscrits à l'article 2313 du budget 2015 sont insuffisants pour régler ces dépenses supplémentaires cependant une subvention de 26999.70 euros qui n'était pas prévue au budget ayant été accordée au titre de la DETR pour ces travaux, il est envisageable de prendre une décision modificative.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les devis présentés .

• Admission de factures d'eau en non valeur.

Suite au courrier de Madame Ameline Contrôleur principal des finances publiques à la trésorerie de Romilly, faisant part de l'impossibilité de procéder au recouvrement des factures d'eau de :

- La succession de Madame Meirhaeghe Jeannine se rapportant au titre n°14 de l'exercice 2012 et au titre n°8 de l'exercice 2013 pour un montant de 30 euros chacun.
- La succession de Monsieur Jacquemin Robert se rapportant au titre n° 17 de l'exercice 2013 pour un montant de 17 euros.

Le conseil après en avoir délibéré, à 12 voix contre 3 abstentions, refuse de classer en non valeur les factures concernés.

Séance du 18 novembre 2015

Schéma d'alimentation en eau potable du Nord ouest aubois.

Madame le maire rappelle à l'assemblée que plusieurs réunions d'informations ont été organisées afin d'initier une démarche commune des services d'eau du Nord ouest aubois visant à résoudre les problèmes rencontrés dans la production et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

La Régie SDDEA a proposé d'engager un schéma d'alimentation en eau potable ayant pour but :

- 1. de réaliser un état des besoins;
- 2. d'étudier les systèmes d'alimentation des différents services;
- 3. de proposer des solutions aux problèmes qualitatifs;
- 4. de sécuriser quantitativement l'alimentation en eau potable;
- 5. de proposer des scénarios de pérennisation des systèmes de production et de distribution.

Le conseil municipal décide de s'engager dans l'étude du schéma d'alimentation, adopte le plan de financement proposé, autorise Madame le Maire à signer toutes pièces comptables et administratives afférentes à cette opération.

• Travaux de mise en accessibilité et réhabilitation des sanitaires de l'école élémentaire.

Madame le maire propose de faire réaliser des travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation des sanitaires de l'école élémentaire :

- Aménagement d'un sanitaire PMR.
- Création d'une rampe.
- Remplacement des menuiseries intérieures et extérieures conforme aux normes.
- Modification de l'installation électrique.
- Remplacement du carrelage, de la faïence murale, des WC et urinoires.
- Peinture du haut des murs et plafond.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux et fixe l'enveloppe financière à 20 555.66 euros HT, autorise Madame le Maire à contacter les entreprises pour les devis, et la charge de solliciter des aides financières auprès du conseil général, de la sous préfecture et du parlement.

Modification du règlement intérieur.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le règlement suivant:

Règlement intérieur de la salle des fêtes d'Ossey-les-Trois-Maisons

La présente salle est mise à la disposition du public pour des activités culturelles et de loisirs.

N° de téléphone de la salle communale : 03.25.21.62.13

Capacité d'utilisation : 200 personnes.

Personnes habilitées à posséder les clés

Madame le Maire et ses adjoints,

le secrétariat de mairie (tel: 03.25.21.52.06),

M.MARNOT, employé communal (tel: 03.25.21.61.60).

Qui peut louer ou utiliser la salle ?

- 1) Toute personne majeure et sous sa responsabilité.
- 2) Les associations à but lucratif, les associations à but non lucratif relevant de la loi 1901 à but culturel, social, scolaire, de loisirs, sportives, d'éducation permanentes de la commune, pour leurs activités et manifestations, selon un calendrier d'occupation arrêté d'un commun accord entre les responsables de ces associations et des représentants de la commune.

Prix de la location

Les prix de location sont fixés par délibération du conseil municipal. Un chèque de 100 €, libellé à l'ordre du Trésor Public, sera demandé pour la réservation. Un chèque de caution de 500 €, libellé à l'ordre du Trésor Public, devra être confié à la personne effectuant l'état des lieux lors de la remise des clés. Ces deux chèques seront restitués en échange du paiement de la location, après le second état des lieux (sauf dégradation constatée).

Entretien des locaux

Dans tous les cas, le nettoyage devra être effectué correctement comme indiqué sur le contrat de location. En cas de non-respect des clauses du contrat de location relatif au nettoyage, le maire est autorisé, après mise en demeure, à faire effectuer la remise en état aux frais du locataire responsable des désordres. Tout problème ou dysfonctionnement des systèmes de réfrigération ou de chauffage devra être signalé de suite au numéro de téléphone qui aura été transmis lors de l'état des lieux.

Manifestations autorisées

Bals, banquets, réunions de famille, soirées et activités récréatives, cinéma, réunions corporatives, associatives.

Responsabilité du locataire

La responsabilité du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice causé aux mobiliers et immeubles du fait de la location.

Conditions particulières de location

Chaque location donnera lieu à la signature d'une convention d'utilisation qui stipulera, notamment, le prix de location

La location est faite par journée entière non divisible. L'heure de remise des clés est déterminante pour la facturation des journées de location. Location à la journée : de 8H00 le matin à 8H00 le lendemain.

Les horaires fixés pour les états des lieux devront être respectés.

Les véhicules devront respecter le stationnement, parking devant la salle.

Le locataire veillera à respecter les plates-bandes et jardinières de fleurs. Les extérieurs devront être nettoyés.

Le locataire prend en charge le mobilier contenu dans la salle et en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, perte ou vol.

Les sols, la cuisine et les sanitaires devront être balayés et récurés correctement, les tables et les chaises nettoyées. Tous les déchets non recyclables seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les grands conteneurs situés à l'extérieur, entre l'entrée de la cuisine et la citerne à gaz, les déchets recyclables seront déposés dans le conteneur à couvercle jaune.

Les bouteilles en verre seront déposées dans le container à verre situé en face de la salle des fêtes, de l'autre côté du carrefour.

A partir de 22 heures, les sonorisations ou autres diffuseurs de musique seront réduits. Il est impératif de veiller scrupuleusement au respect de la quiétude du voisinage.

En cas de perte de la clé, le remplacement de celle-ci sera facturé ainsi que la serrure qu'il y aura lieu de remplacer.

Il est demandé au locataire de ne rien fixer au mur ou au plafond avec scotch ou clous, ou punaises afin d'éviter toute détérioration.

Il est interdit de fumer dans la salle.

Il est interdit d'utiliser la salle comme lieu de couchage.

Il est interdit de brancher du matériel électrique très énergivore dans la cuisine; la consommation électrique étant limitée à 40 ampères, la commune se déchargera de toute responsabilité.

Il est interdit de déplacer les meubles en inox de la cuisine.

Demandes de Madame P. Simonny.

Madame le maire présente aux conseillers deux demandes de Madame Patricia Simonny qui se plaint des nuisances occasionnées par la circulation de véhicules non riverains dans l'impasse des Ouches et souhaiterait soit l'installation d'un panneau sens-interdit au début de la voie, soit acheter l'impasse des ouches.

Le conseil après en avoir délibéré, à 13 voix contre 1 abstention, refuse de faire installer ce panneau.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse de vendre l'impasse des ouches.

• Fournisseur repas cantine.

Suite aux plaintes des parents lors du conseil d'école, concernant les repas servis à la cantine, il est prévu de demander une étude au groupe Elite Restauration.

<u>Séance du 09 Décembre 2015</u>

Logiciel d'archivage

Le Conseil Municipal, dans le souci d'une meilleure conservation de ses données et documents produits sous forme électronique et d'une mutualisation des moyens de conservation et de stockage, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier la gestion de ses données et documents électroniques au service d'archivage électronique du Département de l'Aube, approuve la convention d'adhésion au service d'archivage électronique annexée à la présente délibération et autorise Madame le Maire à la signer.

• Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Madame le Maire rappelle que les collectivités de l'Aube ont reçu pour notification le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), prévoyant au 1er janvier 2017 une série de mesures dites de rationalisation des périmètres des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), conduisant notamment à la fusion de la CCOA au sein d'une future entité basée sur les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Troyes qui serait étendue au nord-ouest aubois.

Ce schéma prévoit également la suppression du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (SIRS) de Romilly-sur-Seine, organisateur secondaire des transports scolaires dans le secteur en partenariat avec le Département, en s'appuyant sur la future suppression de la compétence départementale et son transfert à la région. Les collectivités ayant deux mois pour émettre un avis et le transmettre accompagné des motifs et éventuelles contre-propositions à Madame la Préfète de l' Aube, Madame le Maire demande à l' Assemblée de statuer sur cette question.

Le Conseil Municipal, émet un avis défavorable quant au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que notifié par Madame la Préfète le 14 octobre 2015 ; demande le statu quo en termes de périmètre de la Communauté de Communes de l' Orvin et de l' Ardusson, avant toute étude complémentaire et exhaustive ; demande la création d'un syndicat mixte PETR en substitution de l' Association Seine en Plaine Champenoise Développement, conformément aux délibérations des communautés de communes concernées ;

propose la réalisation, avant la fin du mandat, d'études approfondies avec les structures intercommunales environnantes en vue d'une coopération élargie à l'échelle d'un territoire pertinent;

propose le maintien du SIRS de Romilly-sur-Seine en tant qu'organisateur secondaire des transports scolaires dans le secteur lui étant actuellement attribué, qui pourra constituer le socle local d'intervention des services régionaux une fois ceux-ci amenés à exercer la compétence en lieu et place du Département ; à défaut, il est vivement souhaitable qu'une structure à l'échelle départementale coordonne les missions de proximité relatives aux transports scolaires ;

charge Madame le Maire de notifier le présent avis aux services préfectoraux et à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Loisirs



Autant de bonnes journées en janvier, - Autant de mauvaises en mai.

Brouillard en janvier, - Année ensoleillée.

Un mois de janvier sans gelée, - N'amène jamais une bonne année.

Recette de galette

Il faut pour une galette

- 2 pâtes feuilletées
- 3 œufs
- 200 g de poudre d'amandes
- 50 grammes de beurre
- 100 grammes de sucre
- une fève
- Mélangez dans un saladier le beurre ramolli,
 2 œufs, les amandes et le sucre jusqu'à ce que le mélange soit homogène.
- Déroulez la première pâte.
- Mettez la crème obtenue sur cette pâte, en laissant 2 cm au bord, glissez la fève.
- Recouvrez de l'autre pâte et soudez bien les 2 bords. Faites quelques petits trous sur le dessus pour aérer la pâte.
- Dessinez un motif (quadrillage...) a∨ec la pointe d'un couteau.
- Avec un pinceau, peignez avec le jaune de l'œuf qui reste pour que la galette soit bien dorée.
- Préchauffez le four à 200 degrés. Mettez au four une trentaine de minutes à 200 degrés.















SUDOKU

3		5	8		4			
	8	1		6	7		5	4
2							1	7
		З			9		8	1
		8				4		
1	4		თ			7		
1 6	3							8
8	5		1	3		9	4	
			9		8	5		6

Directeur de publication : Isabelle Tripier IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

JEU DES 7 DIFFERENCES

